

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Benoit Fugère, Directeur général par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, vendredi le 24^e jour du mois de mai 2019 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : numéro 2019-0001

NATURE ET EFFETS :

Permettre l'installation d'un quai d'une longueur de 39,01 mètres et d'une superficie de 84,56 mètres carrés au lieu d'une longueur maximale de 15 mètres lorsque la profondeur de l'eau à l'extrémité du quai est moins de 1 mètre et d'une superficie maximale de 30 mètres carrés, tel que prescrit au règlement.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 955, chemin Morgan, lot 4 126 105.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 2^e jour de mai 2019



Benoit Fugère
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim